



Contrat de vente pour un panier d'œufs biologiques

Saison 2020/2021. Du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021

□ nouvel.le adhérent.e

Chaque partie s'engage à respecter les statuts et le règlement de l'association La Cueillette. Il est convenu ce qui suit entre

Demeurant à

Code postal :

Ville :

Tel portable :

E-mail :

Qui s'engage à :

- 1) adhérer annuellement à l'association la Cueillette
- 2) régler d'avance l'achat des œufs, selon un échéancier, tableau de règlement ci-dessous,
- 3) venir chercher sa commande les jours de livraison, le lundi de 19h à 20h et émarger la liste de distribution,
- 4) à chaque distribution, échanger sa boîte vide contre une pleine fournie par le producteur,
- 5) trouver un remplaçant, en cas d'absence, pour le retrait du panier. Chaque adhérent a la responsabilité de sa commande. Dans le cas où l'absence ne serait pas signalée, les produits seront redistribués le soir même, et le montant sera débité,
- 6) participer au bon déroulement de la vie de l'association, dont en participant à 3 distributions, (art. 2 règlement intérieur),
- 7) être solidaire des surplus et des aléas de la production. Faire acte de son engagement avec le producteur en acceptant de partager les risques liées à l'activité,
- 8) se conformer au règlement intérieur article 4 en cas de désistement éventuel de l'engagement annuel.

Et Florence et Olivier REUMAUX, producteurs assujettis à la T.V.A., demeurant Château le Parvis, 20 chemin de la croix Beylot, 33360 Camblanes-et-Meynac, qui s'engage à :

1. appliquer du 01/11/2020 au 31/10/2021, le barème des prix en vigueur au 21/09/2020 indiqués sur le tableau,
2. livrer le panier de l'adhérent les lundis en quinzaine à 18h45, Salle des fêtes-Place Aristide Briand, 33360 Quinsac,
3. communiquer tout au long de la saison sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes auprès des adhérents,
4. informer immédiatement l'adhérent s'il est ponctuellement en incapacité de fournir ses produits dans les quantités suffisantes et cela, pour des raisons indépendantes de sa volonté (ex. vide sanitaire obligatoire de 5 semaines hivernales),
5. être transparent sur le mode de production, la provenance des produits livrés,

N.B. : Œufs biologiques toujours extra-frais certifiés Ecocert conditionnés par boîte de 6. L'élevage est de 240 poules pondeuses « Lohmane », élevées sur le sol en parcours extérieur. Un vide sanitaire puis un temps d'adaptation des nouvelles poules entraînent l'absence de distribution durant 5 semaines.

Dans la mesure du possible, les œufs seront livrés entre le 1^{er} et le 9^{ème} jour suivant la ponte (catégorie extra-frais). Ils se conservent 30 jours après la ponte. La date de ponte est indiquée sur chaque boîte.

6. produire dans le respect des statuts et du règlement de l'association La Cueillette.

Le présent contrat élaboré commence le **1^{er} novembre 2020 et finissant le 31 octobre 2021**. Le montant de la boîte de six œufs est établi à 2,10€ T.T.C. Un avenant pourra être réalisé pour clôturer la fin de la saison de ponte et le vide sanitaire de 5 semaines à respecter.

Association loi 1901 La Cueillette, 11 Rue Gabriel Massias, 33360 Quinsac
lacueillette@gmail.com www.lacueillettequinsac.com

Le paiement des paniers

6 œufs bio Extra-frais	Nbre de boîte / distribution	Montant / distributio n	Prix total sur la durée du contrat	Paiement en 1 chèque	Paiement en 2 chèques	Paiement en 3 chèques	Paiement en 4 chèques
2,10€		= €	X 24 = €	€	€	€	€
Encaisseme nt				Mi- novembre	Mi-février	Mi-mai	Mi-août
Allergène : Œuf et produits à base d'œuf							
1 boîte = 50,40€ / an		2 boîtes = 100,80€ / an		3 boîtes = 151,20€ / an		4 boîtes = 201,60€ / an	

TOUS les chèques doivent être libellés à l'ordre de Florence et Olivier Reumaux, et remis le jour de l'engagement. Il a également été convenu qu'aucun échange d'argent n'aura lieu sur le lieu de distribution (à l'exception de la première distribution qui donnerait lieu à la signature des contrats et aux remises de chèques). Les chèques seront remis par les coordinateurs au fur et à mesure au producteur pour remise en banque selon calendrier prévu.

ANNEXES

- 1) Tableau des livraisons ci-dessous.
- 2) Statuts, Règlement intérieur de l'association La Cueillette, Fiche informative de l'exploitation en ligne.

Les coordinateurs attestent avoir reçu le règlement de l'adhérent susnommé. Soit chèque(s) pour un montant total de

Réalisé en 3 ex. à Quinsac le octobre 2020.

Signature du producteur

Signature de l'adhérent

Signature du coordinateur

Vos contacts pour la saison 2020/2021

Courriel : lacueillette@gmail.com

Coordinateurs & portables : Christian COULAIS 06 61 82 64 76 / François BOURMAUD 06 19 20 68 16

Lieu de distribution : Salle des fêtes de Quinsac où sous son préau selon la météo.

TABLEAU DES LIVRAISONS POUR 2020-2021, les 24 LUNDIS potentiels sans prendre en compte le vide sanitaire obligatoire de 5 semaines dont les dates seront fixées en 2021 :

2 novembre	16 novembre	30 novembre	14 décembre	28 décembre*
11 janvier	25 janvier	8 février*	22 février	8 mars
22 mars	5 avril*	19 avril	3 mai	17 mai
31 mai	14 juin	28 juin	12 juillet*	26 juillet*
9 août*	23 août*	6 septembre	20 septembre	4 octobre
18 octobre	Vide sanitaire : deux de ces lundis sauteront en 2021.			
*lundis ou autres jours livrés durant les vacances scolaires, car les poules ne sont jamais en vacances !				

Association loi 1901 La Cueillette, 11 Rue Gabriel Massias, 33360 Quinsac
lacueillette@gmail.com www.lacueillettequinsac.com